



N°DEC.2026/30 - / DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR – ECOLE ÉLÉMENTAIRE N. BERNARD

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026/39 du 20 mars 2026, portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment l'alinéa 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un contrat de service maintenance pour le photocopieur de l'école élémentaire Noël Bernard ;

Considérant la proposition présentée par la société BIOS, dont le siège social est fixé ZI de Bellevue, 6 avenue de l'Hippodrome 22200 SAINT-AGATHON ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le contrat de maintenance susmentionné avec la société BIOS à compter du 11 mars 2026, pour une durée de 5 ans. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction sans toutefois que sa durée totale ne puisse excéder six ans.

Article 2 : DE DIRE que prix de revient à la copie est fixée à 0.0032€ HT en monochrome, à 0.032€ HT en couleur.

Article 3 : DE DIRE que toutes les conditions sont fixées dans le contrat annexé ;

Article 4 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et la comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **1 JUIN 2026**

L'accusé de réception le : **1 JUIN 2026**

La publicité sur le site internet, à compter du : **2 JUIN 2026**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Fait à Bégard, le 1^{er} juin
2026

Le Maire,
Gildas HERVÉ

